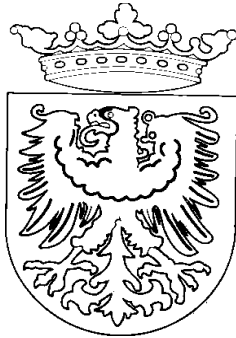


PROVINCE DE NAMUR



VILLE DE
ROCHEFORT

**RAPPORT SUR LA POLITIQUE GENERALE
ET FINANCIERE DE LA COMMUNE 2013**

Note de politique générale et financière du budget 2013

Préambule :

Après les résultats des élections communales d'octobre 2012, une nouvelle législature de 6 ans s'ouvre devant nous.

Trop longue pour certains, trop courte souvent pour les membres d'une majorité pour réaliser, concrétiser toutes les intentions de leurs programmes politiques respectifs.

En établissant, cette note de politique générale, celle-ci est ciblée sur le projet de budget communal 2013, présenté au Conseil communal.

En effet, une présentation plus longue et plus dense des projets de la majorité MR-PS est contenue dans un livret de plusieurs pages intitulé du même nom et qui balaye de long en large les projets de la commune pour les six prochaines années.

FINANCES

Gestion saine des finances, fiscalité modérée et réaliste en fonction des coûts réels, maintien de tous les services offerts à la population.

1. **Gestion** rigoureuse des dépenses et **maîtrise** de la charge de la dette en limitant la part propre d'emprunts communaux à contracter à 2.000.000 €/an au maximum mais aussi une gestion active de la dette et de la trésorerie;
 - Garantir le budget communal par l'enregistrement d'un solde budgétaire positif à l'exercice propre ;
 - Gestion contenue des dépenses de fonctionnement ;
2. **Limitation** de la pression fiscale en la maintenant en-dessous de la moyenne wallonne :
3. **Recherche systématique** de toutes les possibilités d'obtenir des aides et des subsides des pouvoirs régionaux, communautaire et de l'Europe ;
4. **Répartition** équilibrée des investissements entre les villages, Rochefort-Centre et ses quartiers et entre tous les secteurs d'activité en fonction des spécificités et des nécessités de chaque lieu.
Notre volonté de faire bénéficier les habitants des villages et de Rochefort des mêmes services de la commune nous a guidés au travers de nos démarches. Les investissements et les services à la population **ont été répartis** sur toute la commune pour répondre aux besoins exprimés et aux nécessités, **parce que les villageois et les rochefortois du centre méritent une égale attention.**

5. **Apport d'aides financières et techniques aux associations et clubs**, aux commissions communales ainsi qu'aux différents acteurs de la vie associative rochefortoise, véritable et précieuse richesse humaine de notre Cité des Roches (+/- 140) ;
6. **Investissement** dans la recherche d'économie durable (énergie, téléphonie, eau, etc...) ;
7. **Développement** de synergies avec les communes voisines pour le partage de services et d'infrastructures sportives, culturelles, techniques ;
8. **Achat de véhicules à faible émission CO²** (Hybride, ...), planification du renouvellement du charroi communal ;
9. **Création d'un programme pluriannuel** des investissements extraordinaires.
10. **Ouvrir une réflexion** sur les synergies et organisation groupée des Fabriques d'Eglise ainsi que la création d'un plan pluriannuel en termes d'investissement par un classement des travaux tout au long de la législature.

FINANCES COMMUNALES

La législature communale qui vient de se terminer a surtout été marquée par les crises bancaires et économiques.

La crise bancaire de l'automne 2008 a créé une récession économique profonde et la crise de la dette dans la zone euro est venue perturber les finances publiques et par voie de conséquence les finances des pouvoirs locaux.

Les dépenses communales ont progressé sur l'ensemble de la législature pour connaître une hausse moyenne de 3,3 % par an (Données extraites de la revue Finances Locales Communales / Belfius - Juillet 2012). Ces évolutions ont surtout été marquées par une hausse importante des matières premières et de l'énergie (le prix moyen du pétrole a subi une hausse de + de 100 %) au cours de ces dernières années.

Il est important de rappeler que les communes sont des investisseurs à ne pas négliger et il sera essentiel pour les années futures que les pouvoirs locaux, acteurs économiques, puissent poursuivre dans cette voie.

Toutefois, les perspectives d'austérités budgétaires incitent celles-ci à la prudence et par conséquent en ce qui concerne la Ville de Rochefort à une maîtrise de son niveau d'endettement et ainsi préserver sa capacité financière à investir pour l'avenir.

Pour le futur, la majorité sera confrontée à d'importants défis car au-delà des effets de la crise économique, les pouvoirs locaux seront confrontés à des réformes structurelles qui pèseront sur les finances communales au cours des prochaines années :

- la réforme des services de secours adoptée par la Loi Cadre du 15 mai 2007 ;
- l'application de la réforme des pensions du personnel statutaire avec une hausse progressive du taux de cotisation de base de 2012 à 2016. Pour rappel, en 2016, le taux de cotisation sera de 41,5 %, soit 14 % d'augmentation ;
- la participation des pouvoirs locaux au pacte de stabilité budgétaire prévoyant un retour à l'équilibre de l'ensemble des pouvoirs publics belges en 2015 (selon les normes SEC 95) ;

- la mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'Etat et ses transferts de compétences aux entités fédérées et réforme de la loi spéciale de financement.

Les défis de l'évolution démographique que ce soit la problématique du vieillissement de la population ou les conséquences de la hausse sur notre territoire.

Pour les dépenses de transferts, la précarisation sociale sera également un vecteur très important pour ce type de dépenses et particulièrement au niveau des CPAS pour soutenir leur fonctionnement ou équilibrer leur budget.

Pour la dotation de la Zone de Police, celle-ci verra son poste des traitements exploser entre 2013 et 2016. La seule hausse des cotisations pensions devrait atteindre 446.480 €)

Le transfert aux Régions du financement des maisons de repos et maisons de repos et de soins.

Pour le futur, il conviendra d'avoir une fiscalité communale qui permette d'assurer une contribution équilibrée de tous pour garantir les services assurés par les communes.

Les recettes fiscales qui constituent près de la moitié des recettes, subiront encore les conséquences de la crise économique puisque les revenus des ménages et l'activité économique tournent au ralenti.

Pour les dividendes perçus des intercommunales énergétiques, la situation est préoccupante ; à cela, il convient d'ajouter la perte définitive des dividendes du Holding communal.

2014, année électorale aura sans nul doute des conséquences dans plusieurs secteurs (par exemple : fonctionnement dans les programmes de développement locaux, PTR) montants compensatoires des mesures fiscales et qui touchent les recettes de subsides provenant des autorités supérieures, 2^{ème} source de financement des communes.

2015 et 2016 seront des périodes stratégiques au niveau de l'exercice propre du budget communal puisque la réforme des pensions des statutaires, citée avant, entraînera un taux de cotisation de 45 % et donc une hausse des dépenses de personnel. Il conviendra de veiller à une gestion réaliste en termes de besoins et de compétence du personnel.

Conclusion : Par une saine gestion des finances, la commune doit donc optimiser ses services et ses moyens d'action tout en s'inscrivant dans une approche globale et cohérente pour toujours être plus efficace au service de ses administrés.

1. ROCHEFORT CENTRE

Ce début de législature sera certainement marqué par la mise en œuvre du « Plan trottoirs du Centre – Ville », amélioration attendue depuis de longues années par nos citoyens mais souvent reportée faute de voir aboutir un projet global du contournement de Rochefort-Centre par les autorités subsidiantes. La Ville ira de sa poche puisque l'investissement d'un montant total de 300.000 d'Euros entraînera une dépense sur fonds propres de l'ordre de 150.000 Euros pour permettre, de rajeunir l'état du centre et présenter ainsi une image neuve de notre Ville.

Certes, d'autres politiques socio-économiques et touristiques devront contribuer à développer un dynamisme autour de nos commerçants mais aussi pour tous ceux qui cherchent à s'installer chez nous pour promouvoir des produits locaux dans un lieu de caractère.

2. LA MAISON DE REPOS

Après une première phase en 2012 de capitalisation pour un montant de 1.800.000 €, le soutien financier se poursuit avec le versement d'une nouvelle tranche de l'ordre de 600.000 €. L'ensemble des mesures décidées tant au niveau financier par la capitalisation que par l'aide administrative apportée par le Comité de suivi permet d'entrevoir des jours meilleurs pour celle-ci et à plus long terme de pérenniser cet outil au service du bien-être de nos aînés.

Pour notre Maison de Repos, Résidence PREHYR, nul ne peut ignorer que le lancement de cet important projet en avril 2008 a connu une période très difficile semée d'embûches. 2012 s'est inscrite d'budgetans la mise en place sur le terrain d'une restructuration financière et administrative ainsi qu'une optimisation des besoins en termes de personnel nécessaire à garantir l'avenir de cet outil indispensable pour nos seniors. La capitalisation de 4.000.000 d'€ votée conjointement par la Ville et le CPAS apporte un ballon d'oxygène qui permet à l'institution de se tourner maintenant vers des jours meilleurs.

Certes, cette capitalisation aura encore des effets non négligeables financièrement sur les budgets futurs communaux et de CPAS mais l'utilité d'un tel investissement au niveau d'un souci de bien-être envers nos aînés n'est plus à démontrer et une politique de l'emploi pour un certain nombre d'habitants de Rochefort et de la région (+ de 70 emplois).

1. Bien organiser son fonctionnement au service des aînés (centre de jour, lits MRS, ...);

- Accroître le nombre de lits de court séjour **pour accueillir** les personnes sortant de l'hôpital avant leur retour à la maison,
- **Aménager un espace** pour les personnes désorientées,
- Inciter des **bénévoles** à l'accompagnement des résidents ;

- **Construire des appartements** pour couples selon le principe du village Seniors et d'une résidence service à proximité de la Maison de Repos (début des travaux printemps 2013) ;
- 2. **Renforcer** les actions d'**aide au maintien à domicile** des personnes seules ou en difficultés, aides diverses, repas à domicile, ... ;
- 3. Soutenir les services **d'aide-familiales et des soins de santé à domicile** avec accroissement des subsides communaux, facilités de stationnement.

3. REPARTITION DES MOYENS FINANCIERS / AIDES A L'ASSOCIATIF ET AUX COMMISSIONS COMMUNALES

- A. Le projet de budget extraordinaire respecte une répartition des moyens entre tous les départements que constituent le corps de ce budget (Administration, Patrimoine, Service Incendie, Enseignement, Travaux, Logement, Culture, Eau, ..)

On constate également le maintien d'une répartition de ces moyens entre Rochefort et les villages sur base des besoins réels de chacun.

Le programme extraordinaire 2013 contient dans les grandes lignes :

- l'achat d'équipement informatique + 30.000 € pour notre administration pour lui permettre de fonctionner au mieux.
- L'acquisition de terrains + 650.000 € pour poursuivre la politique d'investissement au niveau patrimonial.
- L'entretien extraordinaire des bâtiments loués à la Poste à Jemelle : 200.000 €
- L'achat de 3 véhicules (+ 90.000 €/ sur plusieurs fonctions budgétaires)
- la réfection du pont de Lavaux-Sainte-Anne : + 160.000 €
- l'entretien des voiries, des trottoirs, de fossés + 165.000 €
- les entretiens dans notre camping 4 étoiles (+ 15.000 €)
- Pour l'enseignement : les travaux dans les écoles (+ 45.000 €) ainsi que la réinscription d'un montant de l'ordre de + 800.000 € pour l'attribution de l'extension de l'école communale de Rochefort-Centre à la suite de la faillite de l'entreprise chargée des travaux.
- Le projet de la couverture du Square de l'Amicale – Honoraires + 10.000 €
- l'entretien des aires multisports, de plaines de jeux : + 30.000 €
- l'aménagement du complexe sportif de Jemelle – Honoraires + 10.000 €
- l'aménagement de lotissements communaux + 300.000 €
- l'exécution des 2 premières conventions exécutées du PCDR pour un montant total de 435.000 €

Soit un total d'investissements de l'ordre de +/- 5.000.000 d'Euros.

B. L'ensemble des aides financières (subsides, aides techniques) reste inchangée. La Ville continuera comme par le passé à apporter un soutien à ses associations, aux commissions communales, antichambre de la participation citoyenne aux décisions qui engagent l'Avenir de notre Commune.

Ces aides, qu'elles soient financières et/ou techniques s'élèvent à plus de 650.000 €, montant certes impressionnant mais nécessaire pour aider tous milieux confondus (sport, culture, jeunesse, aînés, ...), les nombreux bénévoles qui consacrent énergie et temps à promouvoir l'image positive et de qualité de notre Ville et pour soutenir l'emploi des personnels dont le nombre avoisine les 60 personnes.

LES DEFIS

Ceux-ci seront nombreux au cours de cette législature et les finances communales ne seront guère épargnées.

Lors de la confection du Budget extraordinaire 2013, le Collège communal s'est astreint à se fixer pour limite de ne pas emprunter plus de 2.000.000 d'Euros afin de ne pas réduire la capacité financière de la Ville à long terme et à poursuivre la stabilisation de la dette.

Mais si les communes tentent de gérer au mieux leurs finances, les mauvaises nouvelles ne viendront pas par elles.

Les intentions et réformes portées en d'autres lieux et par d'autres se chargeront de nous apporter leur lot de difficultés pour confectionner nos budgets.

Pour n'en citer que quelques unes :

- la réforme des services de secours ;
- l'application de la réforme des pensions du personnel statutaire pour la Ville, le CPAS, la Zone de Police. En 2016, le taux de cotisation sera de 41,5 %.
- La mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'Etat et ses transferts de compétences aux entités fédérées.

Qu'en sera-t-il de notre autonomie ?

Les moyens financiers seront-ils suffisants ?

On peut craindre le pire.

CONCLUSION

Ensemble, osons l'Avenir (MR) Pour Rochefort et ses villages (PS).

L'association de ces 2 slogans traduit bien la volonté de notre majorité politique.

Soyons audacieux, déterminés, compétents et créatifs pour toujours servir mieux et de manière globale et cohérente l'intérêt de tous nos habitants et notre Belle Commune.

François BELLOT,
Sénateur-Bourgmestre.